

# EMC-1 – République, Nationalité et citoyenneté

## I. Qu'est-ce qu'un citoyen ?

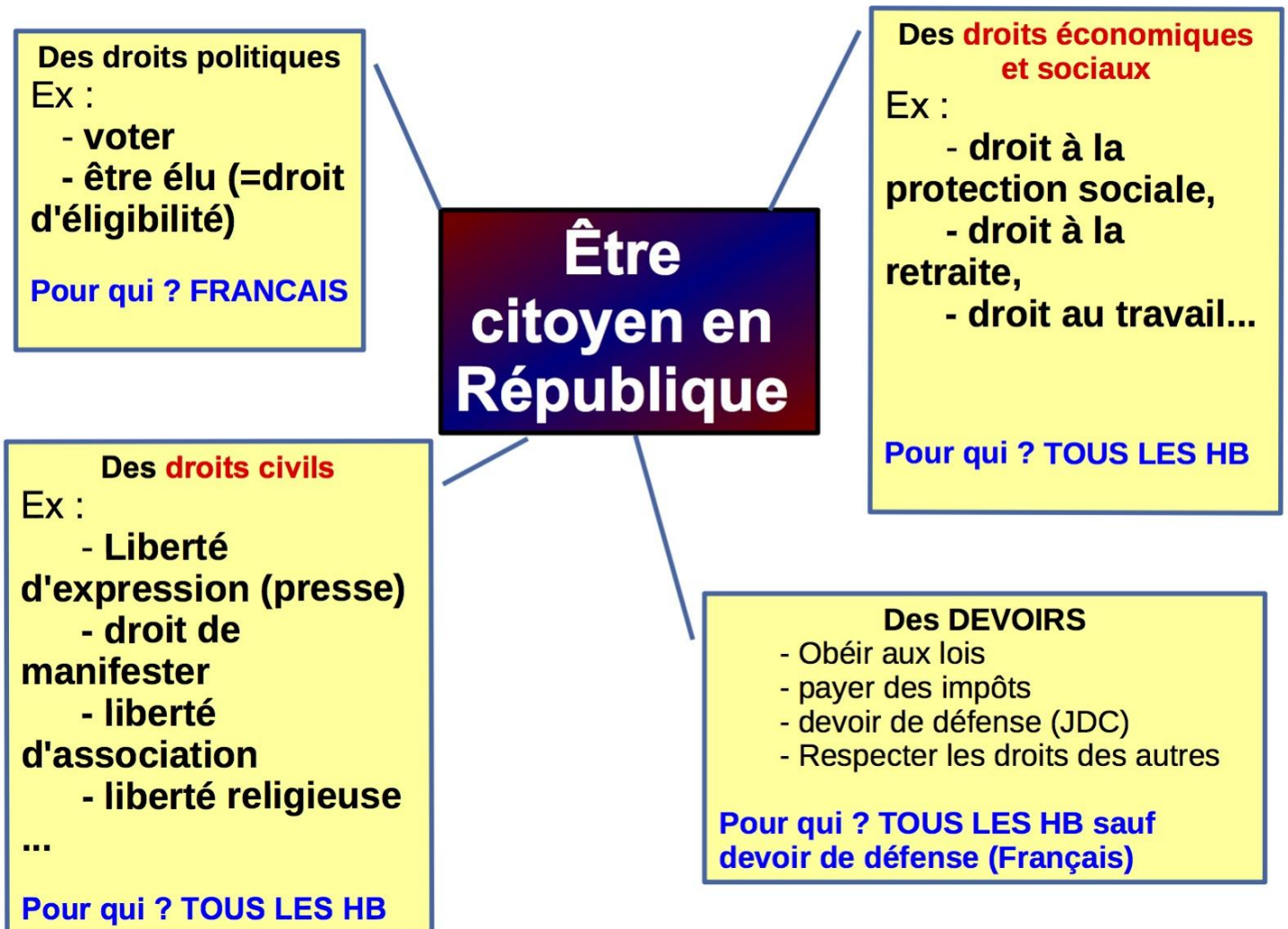
### A. Quelques définitions

Les citoyens, en vivant dans une démocratie, sont protégés de l'arbitraire de l'état et ont des droits (et des devoirs) qui sont les mêmes pour tous.

Arbitraire: injuste, qui est décidé par caprice et non en suivant les lois.

En France, la démocratie est plus précisément une République, le contraire d'une monarchie : un régime politique où le peuple élit ses représentants. La République actuelle est la V<sup>e</sup> République depuis 1958.

### B. Quels sont les droits et les devoirs des citoyens ?



#### Définitions à connaître :

Les droits civils sont les libertés fondamentales garanties (= protégés) par l'Etat. (datent de la D.D.H.C., 1789)

Les droits économiques et sociaux sont les droits mis en œuvre par l'Etat et financés par les impôts. (Ils sont plus récents : après la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale)

Ces droits sont universels, on parle de **Droits Humains**. Ils sont reconnus dans des Déclarations :

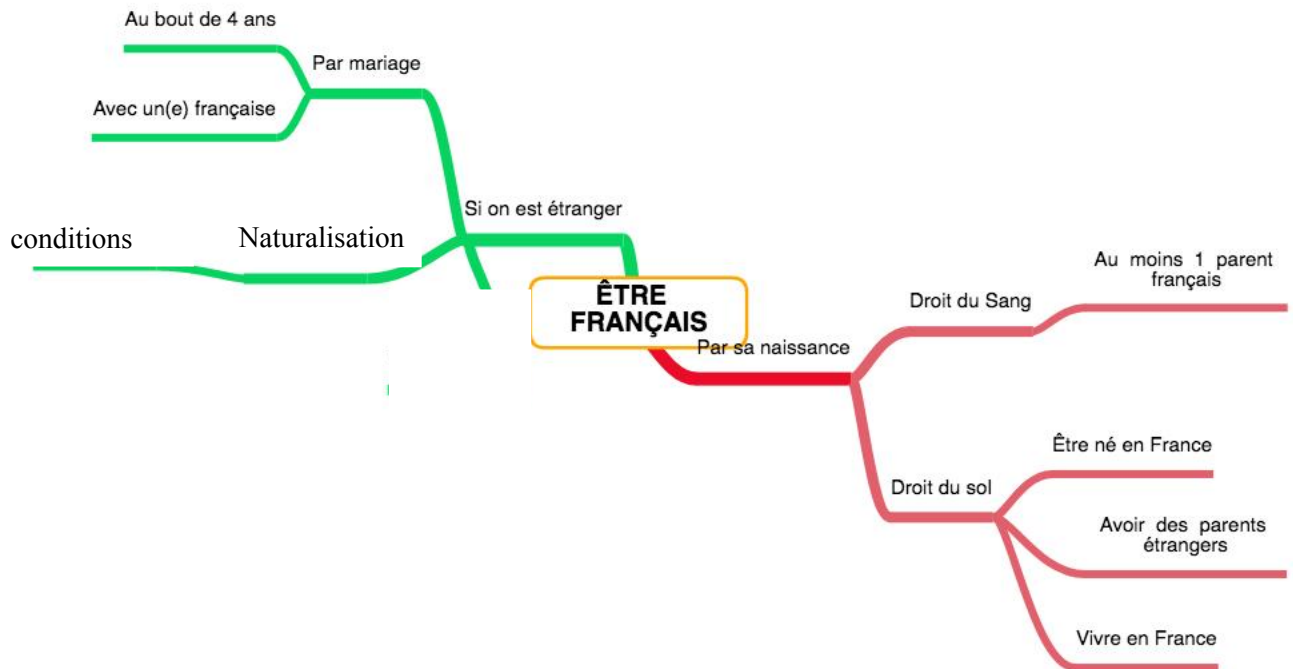
- **Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen**, écrite en France en 1789 (aujourd'hui partie de la constitution de la Ve république)
- **Déclaration Universelle des droits de l'homme**, écrite à l'ONU en 1948. voir la belle animation : <https://www.youtube.com/watch?v=AFmGZy4JXxc>
- La **Constitution de la V<sup>e</sup> République (1958)** : ce texte **organise le fonctionnement politique de l'Etat et énonce les grandes valeurs de la République** (il contient la DDHC de 1789).

## II. Citoyenneté = nationalité ?

### A. A quelles conditions est-on de nationalité française ?

La **nationalité** est le lien entre un individu et son pays.

schéma



texte :

- On peut être français **par sa naissance** :
    - 1<sup>er</sup> cas : Si un ou les deux parents sont **français** : on dit qu'on est **français par le droit du sang**.
    - 2<sup>e</sup> cas : Lorsque les parents sont **étrangers** mais on est **né en France** (et qu'on y vit), on devient automatiquement français à 18 ans ou plus tôt si on le demande. On dit qu'on est **français par le droit du sol**.
  - On peut **devenir français** lorsqu'on est étranger :
    - Par **mariage** : **Si** on est marié à un(e) français(e) depuis plus de 4 ans et qu'on parle français, on devient français(e) simplement en le demandant.
    - Par **naturalisation** : **Si** on a + de 18 ans, que l'on vit en France depuis plus de 5 ans, que l'on a un travail et la volonté de s'intégrer (parler Français...), on fait une demande à **l'état qui peut l'accepter ou la refuser**. Un décret de naturalisation est ensuite signé par le 1<sup>er</sup> ministre.
- La France autorise la **binationalité** (= **avoir 2 nationalités en même temps**).

### B. Suffit-il d'être français pour être citoyen ?

Être citoyen c'est **voter**. **Le droit de vote pour tous (sans condition de richesse)** s'appelle le **suffrage universel**. **Aujourd'hui il faut** :

- être de nationalité française
- avoir 18ans (depuis 1974)
- ne pas avoir été privé de ses droits civiques (condamnation lourdes ou incapacité mentale),
- être inscrit sur les listes électorales (automatique via le recensement à 16 ans)

### C. Peut-on voter en France sans être français ? la citoyenneté européenne

Depuis **1992 et le traité de Maastricht**, le citoyen français est aussi citoyen européen car la France est membre de l'Union Européenne. C'est aussi le cas des **citoyens d'autres pays de l'UE qui vivent en France**. Être citoyen de l'UE donne de nouveaux droits :

- circuler, séjourner, travailler ou étudier librement dans tous les Etats de l'UE,
- voter et être éligible au Parlement européen (**élections européennes**)
- voter et être éligible comme conseiller municipal de la ville où l'on habite dans l'UE (**élections municipales**)
- obtenir la protection de n'importe quel Etat de l'UE quand on est à l'étranger.